La CRA et les OP dans les filières et les marchés

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE MARADI

Module d'ouverture

- Allocution du Président de la CRA Maradi ou son représentant
- Ouverture par M. le maire 2ième arrondissement

Ceux qui sont chargés de l'animation :

- DAN MARAFA Boubacar SG/CRA/Maradi
- Hassane Issa responsable des Organisations de Producteurs et des Marchés PASADEM

Module 1 / brève présentation de la CRA

Rappel historique

- Les Chambres d'agriculture du Niger ont été créées par la Loi 2000-15 du 21 août 2000, complétée par le décret d'application du 18 mai 2001.
- Il faudra cependant attendre 2003 et 2005 pour que des élections des représentants consulaires soient organisées et que les huit Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) soient effectivement mise en place après l'élection de leur bureaux par les membres consulaires. Le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA) sera mis en place en juillet 2006 Les textes législatifs sont disponibles sur le site du RECA : http://www.reca-niger.org/spip.php?rubrique2

Quel est le rôle/missions des chambres dl agriculture ?

Organisation et structuration

- Elles aident les producteurs à mieux se regrouper autour d'intérêts communs dans des associations professionnelles, groupements, syndicats et toutes autres organisations en rapport avec les activités agro-sylvo-pastorales en vue de leur promotion.
- Elles assurent la cohésion entre l'ensemble de ces organisations.

Représentation et défense des intérêts des producteurs

- Les chambres d'agriculture sont chargées d'exprimer l'intérêt des producteurs et de faire connaître les préoccupations (problèmes) des diverses catégories de producteurs ruraux auprès des pouvoirs publics (gouvernement, parlement, élus locaux, autorités administratives régionales et départementales) et au niveau des instances internationales.

Formation

- Elles contribuent à la formation professionnelle des producteurs dans les domaines technique organisationnel et commercial.

Exemple: utilisation des moulins à grains, maintenance des infrastructures, équipements ruraux dans le but de leurs appropriation par les populations.

- Les chambres d'agriculture ont vocation à aider les producteurs ruraux dans la promotion et la réalisation de leurs projets.

Information – Appui-Conseil

- Les chambres d'Agriculture collectent, produisent, et mettent à la disposition des producteurs les informations et conseils techniques, économiques, professionnels. Ceci leur permet de mieux s'approvisionner, mieux produire et mieux vendre.
- Elles facilitent aussi leur accès aux services et ressources disponibles pour mieux mener leurs activités.

Le statut des Chambres d'Agriculture

- La Chambre d'Agriculture est un « **établissement public à caractère professionnel** ».
- La Chambre d'Agriculture a été mise en place par une loi votée par l'Assemblée nationale mais ce n'est pas une organisation de producteurs de l'Etat.
- C'est l'adjectif « public » qui semble souvent prêter à confusion : public ne veut pas dire que c'est un service de l'Etat mais un « service d'intérêt général », c'est-à-dire une activité considérée par la puissance publique comme devant être **disponible pour tous**.
- Un service public, d'intérêt général, peut être rempli par des institutions du secteur public ou par des institutions du secteur privé.

Module 2/ Notion de « filière »

les éléments suivants permettent de distinguer « une filière »

- Des actions qui se succèdent (par exemple approvisionnement en intrants nécessaires à la production, production, transport, transformation, commercialisation, consommation) ;
- Des acteurs différents à chaque étape qui réalisent des activités nécessaires à chaque étape ;
- La relation fonctionnelle entre les acteurs des différentes étapes.

Filière : une succession d'opérations techniques (par des opérateurs directs et indirects) qui part de la semence pour aboutir aux produits et sous-produits qui sont vendus aux consommateurs.

Acteurs de la chaine filière pomme de terre CR Bankoukou

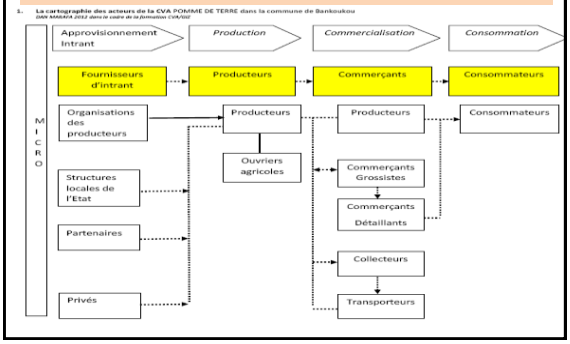

Les fonctions opérationnelles classiques d'une filière sont :

- approvisionnement intrants spécifiques et équipements,
- production primaire
- transformation
- commercialisation
- consommation

Ces fonctions sont assurées par des operateurs qui tirent directement profit des produits de la filière. Ce sont des acteurs directs aussi appelés acteurs du niveau micro.

Module 3/ les marchés ''Kasuwamu''

Les trois idées clés

- **Le marché de demi-gros**
- **Le société civile rurale organisée**
- **Le partenariat public privé**

Kasuwa .....le marché

- Le marché se réfère au marché rural de demi-gros de produits agricoles.
- Ce marché existe physiquement et est situé en zone rurale au cœur d'un pôle de développement économique agricole.
- Sa principale fonction est de concentrer les quantités afin de faciliter les flux commerciaux des principales productions agricoles de la zone (gros et demi gros) vers les zones urbaines de consommation et/ou de transformation en préservant des prix rémunérateurs aux producteurs et accessibles aux consommateurs.

13

Marché de maïs de Kibaigwa

14

Les services du marché: ce qui facilitent les transactions

- Les informations sur les prix
- Les espaces de négotiations accessibles
- La mise en relation des acheteurs et des vendeurs
- La sécurité des biens
- La propreté des lieux
- L'amélioration de la qualité: tri, séchage
- Les poids et mesures des quantités échangés
- Le paiement des taxes
- Le déchargement, reconditionnement et chargement des marchandises échangées

15

Les informations sur les prix

Les informations sur les prix "LABARU KASSOUA

Les espaces de négotiations accessibles

16

Les espaces de négociations accessibles

La mise en relation des acheteurs et des vendeurs

La propreté des lieux

21

L'amélioration de la qualité : tri, séchage

22

Les mesures des quantités échangées

23

Le paiement des taxes

Le déchargement, reconditionnement et chargement des marchandises échangées

25

Le déchargement, reconditionnement et chargement des marchandises échangées

26

Le déchargement, reconditionnement et chargement des marchandises échangées

27

2. La société civile rurale organisée: Hadin Gwiwa

- la société civile rurale organisée se réfère à tous les dispositifs de représentation des intérêts des différentes acteurs de la population rurale qui se sont regroupés autour de causes spécifiques qui fondent leur légitimité. Elle peut constituer l'interlocuteur d'autorités locales.
- Un dialogue permanent, sur des sujets comme le marché, entre autorités locales élues (représentation) et société civile rurale organisée (participation) forment la base de dynamiques pérennes de développement local équitable.

28

Les producteurs et leurs groupements, les coopératives

29

Les commerçants et leur groupements

30

Les dockers (dako) et leur groupements

31

Les ONG prévention VIH/Sida et santé

32

Les groupements de services de nettoyage

33

Les groupes assurant la sécurité

34

Les courtiers

35

Les entreprises connexes au marché: boutiques, intrants, matériel agricole,réparateur en tout genre, téléphonie mobile, restauration, hébergement, appui conseil aux entreprises,

Les entreprises connexes au marché: boutiques, intrants, matériel agricole,réparateur en tout genre, téléphonie mobile, restauration, hébergement, appui conseil aux entreprises,

Les entreprises connexes au marché : boutiques, intrants, matériel agricole,réparateurs en tout genre, téléphonie mobile, restauration, hébergement, appui conseil aux entreprises,

38

Les institutions de microfinance

39

Des opérateurs économiques du marché en réseau local ou en centre de services multiacteurs

- En Tanzanie, le réseau local se réfère au forum de groupements d'acteurs locaux, souvent constitués d'opérateurs économiques qui sont parties prenantes des marchés, qui échangent des informations en vue
  - d'améliorer leurs services,
  - de développer des initiatives en synergie,
  - de dialoguer avec des tiers (autorités, marchés, OP nationale, projet)

40

Réseau local d'Igurusi : producteurs, commerçants, transformateurs, dockers multiacteurs

41

3. Le partenariat public privé

- Le partenariat public privé se réfère à tous les dispositifs à court, moyen et long terme passés entre une institution publique (l'autorité locale) et d'institutions d'intérêt privés (les opérateurs économiques du marché) en vue de la gestion la plus efficiente possible d'infrastructures et de services se traduisant par des contrats de droit commercial.

42

Organisation du marché en Tanzanie: le Partenariat Public Privé par 2 voies:

- institutionnelle : création d'une société juridiquement autonome de gestion du marché composé des autorités locales et du mouvement paysan avec son propre conseil d'administration composé de délégués choisis par les 2 sociétaires pour leur qualité de contribution et de compréhension du marché : élu, fonctionnaire, représentants des opérateurs (vendeurs, acheteurs, transformateurs, porteurs) et employant son personnel dirigé par un directeur du marché
- contractuelle : reconnaissance par contrat (annuel, trisannuel) de la société du marché comme délégataire de la gestion du marché en contrepartie de collecte des taxes selon un pourcentage des transactions commerciales ou un forfait mensuel

43

Institutionnel

44

Contractuel

Le conseil d'administration

Composé de 5 membres : représentant des commerçants (petits et gros), représentant du groupe entretien des routes et porteurs, Conseiller du canton (élu siégeant au conseil de district), représentant de la SFD, représentant du réseau local
Ont des liens : de représentation et contractuels avec les autorités locales, de représentation et de conseil avec le réseau local, de représentation et financiers avec la SFD, de salarié avec l'équipe de gestion dirigée par le manager.

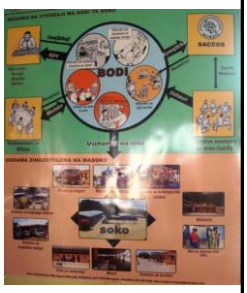

La SFD est membre du réseau local.

Le conseil d'administration du marché supervise le bon fonctionnement des services rendus sur le marché (deuxième partie du poster) : pont-bascule, chargement et déchargement des marchandises, équipement de conditionnement moderne mise à disposition d'aires de transactions propres et spacieuses.

- mise à disposition d'aires de chargement accessibles
- source d'énergie (solaire)
- informations quotidiennes sur le prix observés bureau de paiement des taxes et de renseignements.

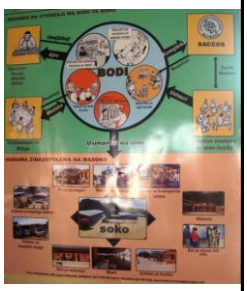

Module 4 / Comment remonter/échanger les information OP/CRA ?

- Quels sont les canaux d'échanges d'informations possibles (identifications) entre la CRA et les OP ?
- Quel réunion/atelier mérite une concertation entre les OP faitières, la CRA pour une bonne représentation de la profession agricole de la région ?
- Comment faire en sorte que les comptes rendu des réunions/ateliers soient partager/diffuser ?

Tour de table ??